

Coronavirus : du nouveau pour les EHPAD

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 02/04/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 02/04/2020

Sources :

- [Communiqué de presse du Ministère de la Santé du 1er avril 2020](#)

Face à la propagation du coronavirus (Covid-19) et la fragilité particulière des résidents des EHPAD, le Gouvernement a décidé d'interdire les visites dans les EHPAD. De nouvelles mesures viennent d'être prises, pour protéger ces résidents...

Coronavirus : de nouvelles restrictions dans les EHPAD

Depuis le 11 mars 2020, le Gouvernement interdit les visites de personnes extérieures dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Des exceptions peuvent toutefois être décidées, au cas par cas, sur autorisation du directeur de l'établissement.

Pour renforcer la protection des résidents des EHPAD, le Gouvernement recommande fortement de limiter leurs déplacements au sein de l'établissement.

Ces limites peuvent aller de l'interdiction des activités collectives et des prises de repas collectives à une limitation de l'accès aux espaces communs (y compris les ascenseurs), jusqu'à un confinement individuel en chambre.

Face à la propagation du coronavirus, le Gouvernement a pris de nombreuses mesures intéressantes spécifiquement les professionnels de santé. Faisons le point sur ces mesures...

[Coronavirus \(COVID-19\) : les mesures pour les professionnels de santé](#)
[BANNIERE_DROITE]